

1 – Pré-requis

Diplômes et équivalents

DUCG 2^{ème} année : DUCG1, BTS CG, DUT GEA, ou tout autre titre et diplôme ouvrant droit à dispense des UE de 1^{ère} année du DCG.

Statut et conditions en Apprentissage :

L'étudiant-apprenti est un salarié de l'entreprise soumis à la législation du code du travail. Eligibilité au statut d'apprentis : **être âgé de moins de 30 ans à la date de signature du contrat**, sauf cas dérogatoires (article L.6222-2 code du travail). Le contrat d'apprentissage comprend le temps de formation : les temps universitaires sont considérés comme des temps de travail rémunérés et l'étudiant a **obligation de présence en cours**.

Un étudiant **non ressortissant de l'Union Européenne** qui souhaite entrer en apprentissage doit absolument être en possession : d'un titre de séjour en cours de validité, d'une autorisation provisoire de travail, et être déjà présent sur le territoire français depuis au moins un an [selon les nouvelles dispositions du décret n°2016-1456 du 28 octobre 2016 (article 20 septies codifié au 1er alinéa de l'article R.5221-7)].

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le Portail de l'alternance : www.alternance.emploi.gouv.fr ou sur le site du CFA de l'Université de Bordeaux : [Le CFA - Université de Bordeaux \(u-bordeaux.fr\)](http://Le CFA - Université de Bordeaux (u-bordeaux.fr))

La date du début du contrat doit intervenir au plus tôt 3 mois avant le début des cours et au plus tard 3 mois après. Les candidats qui n'auront pas signé un contrat d'apprentissage durant les **trois mois après la date de début de la formation** auront la possibilité de signer une convention de stage dans le cadre de la Formation Initiale, aussi, il est très fortement recommandé de **RECHERCHER UN CONTRAT** dès la **notification de la décision d'admission en DUCG2**.

2 – Coût global de la formation

Le coût comprend les droits de scolarité pour la préparation à l'examen national **ainsi que** les droits spécifiques au Diplôme Universitaire (accompagnement et suivi personnalisé de l'étudiant...).

- **Droits de scolarité 2021/2022** : l'information ministérielle sera connue en juillet 2021.

Pour information, les droits de scolarité 2020-2021 étaient de 170 € (les étudiants boursiers sont exonérés).

- **Droits spécifiques pour l'année 2021-2022 : 1300 €** (pas de réduction pour les étudiants boursiers).

3 – Calendrier

Date de la campagne	Date limite dépôt des dossiers	Date des commissions (sélection des dossiers)	Date limite des réponses (informations par mail uniquement à tous les candidats)
Du 26/04 au 17/05/2021	17/05/2021	Du 31/05 au 04/06/2021	Le 25/06/2021

Tout document complémentaire susceptible d'étayer la candidature peut être joint au dossier : résultats de tests de connaissance en langue(s) étrangère(s) (TOEIC, TOEFL...).

Après la date limite de dépôt des **dossiers complets**, la commission d'admission statue sur les dossiers recevables. Elle évalue les pré-requis, l'excellence universitaire/académique et le projet professionnel. **La recevabilité des dossiers est communiquée uniquement par mail à tous les candidats.**

3 – Saisir votre candidature en ligne

Lien pour accéder à la plateforme des candidatures Apoflux :

<https://apoflux-du.u-bordeaux.fr/etudiant/index.php?profil>

- Cliquez sur (**1^{ère} visite sur Apoflux UB**) « **Obtenir un numéro de dossier** »
- Sélectionner : « **Collège Droit, Sciences Politiques, Economie, Gestion – DEG** » puis le niveau souhaité